

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 06.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 08 et se termine à 19 h 55.

---

CA22 16 0057

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 mars 2022, à 19 h**

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 mars 2022, à 19 h, tel que proposé en ajoutant le dépôt de la conseillère Valérie Patreau sous « Affaires nouvelles ».

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10.04 - Période de questions des citoyens**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 56 ET SE TERMINE À 20 H 13.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Nicolas Saunier	J'aimerais savoir si l'arrondissement a fait une étude d'impact du changement de zonage concernant les commerces de cannabis et quand cette étude sera rendue publiques. Des changements de zonage ont des impacts majeurs et leur impact doit être étudié. Par ailleurs, quels sont les critères et quel est le processus pour que l'arrondissement considère de faire des modifications aux règlements de zonage?
Yannick Bujold	Bonjour M. Desbois, premièrement je voudrais vous féliciter pour votre élection. Cela aura été une chaude lutte!  Félicitation aussi à toutes les conseillères qui ont aussi été élues.  Pendant dans la campagne électorale, j'ai cru entendre que l'une de vos promesses serait de ramener les gardiens de parc dans les parcs de l'arrondissement. Je trouve que c'est une excellente idée que de dédier des employés municipaux à l'entretien et à la surveillance de nos parcs. Personne ne remet en question aujourd'hui leurs importances vitales au sein de notre ville étant donné que ceux-ci servent d'arrière cour à plusieurs de nos concitoyens.  Or, j'aimerais savoir si vous avez toujours l'intention d'aller de l'avant avec cette promesse. Si oui, est-ce que les gardiens de parc reviendront dès cet été? Quels parcs profiteront de ce service? Et est-ce que les employés attitrés aux parcs proviendront de la force des cols bleus de l'arrondissement ou ils proviendront de l'externe?
Rani Cruz	Depuis vendredi dernier, nous sommes au courant des avertissements de pluie verglaçante dans la ville. Lorsque je suis sortie hier, nous avons été surpris de constater que les trottoirs étaient complètement négligés pour le déglacage alors que les routes étaient impeccables. Pendant ce temps, dans le Mile-End et Villeray, le même jour, les trottoirs étaient sûrs et dégagés.
Genevieve	Suite à la rencontre des élus d'Outremont avec Monsieur Robert Beaudry, Madame Braun a communiqué sur son compte Facebook que les options d'aménagement du secteur Rockland seraient disponibles sous peu et que deux de ses options conservaient le parc intégralement. J'aimerais savoir en tant que membre de l'APCO à quelle date ces options seront divulguées aux élus d'Outremont et si elles seront également divulguées aux citoyens. Pour compléter ma question, vous a-t-on informé comment l'option préférentielle

	sera choisie et quelle forme prendra la consultation auprès des citoyens ?
Jean-Christophe Mortreux	J'avais fait part de cette problématique au comité de sécurisation, mais ne l'ai pas vue dans le rapport de la réunion du 1 <sup>er</sup> février. Je joins ici plusieurs nouveaux exemples qui montrent l'affligeant comportement des conducteurs sur le boulevard Dollard au passage piéton entre les deux bâtiments de Stanislas. De jeunes enfants passent ici à tous moments de la journée. L'aménagement actuel représente un danger important pour eux. La municipalité ayant tous les pouvoirs nécessaires pour résoudre ce problème, que compte-t-elle faire à très court terme pour protéger la sécurité de nos enfants et éviter le pire qui peut se passer à tous moments?
Sophie Danis	Lors du dernier conseil municipal, M. Robert Beaudry de l'exécutif m'a affirmé qu'une modification au zonage où se situe le parc Mali actuellement relèverait de l'arrondissement Outremont. Mais à ma connaissance, ce terrain appartient à la Ville centre ce qui fait que son zonage relève encore de cette dernière. Vous me trouvez donc confuse.  Afin de clarifier le tout, j'aimerais que vous me disiez officiellement à qui appartient le terrain où se situe le parc Mali à ce jour et de qui relèverait un possible changement de zonage de ce dit terrain?
Marc Poulin	Lors de la malheureuse mise en œuvre du plan de stationnement, j'avais spécifiquement posé la question à M.Tomlinson lors d'une séance du conseil à savoir si les anciens panneaux allaient être conservés. M Tomlinson m'avait alors assuré que oui. Alors que vous vous apprêtez sûrement à revoir ce plan et bien que je n'ai aucune raison de douter de la bonne foi de M Tomlinson, je me permets quand même de vous demander si ces anciens panneaux ont bel et bien été conservés?
Sharon Magen	Bonjour, est-ce que l'arrondissement s'engage pour la cause ukrainienne ? une activité bénévole est-elle prévue ?
Celia Grimard	Le fait de filmer des conseils tenus en Zoom n'est pas un exercice plaisant pour les citoyens: nous ne savons pas combien assistent, combien nous sommes, nous ne sommes pas visibles par les élus-es et j'en passe... Il est temps de revenir en « présentiel ». Merci de nous fournir dès maintenant, une date de reprise dans la salle du conseil.
Stéphane BRIQUET	Bonsoir, lors du dernier Conseil, Mme Braun, vous avez proposé une motion visant à solidariser le conseil au complet sur l'enjeu du Parc Mali. Malgré l'absence de soutien de Mmes Patreau et Pollack, vous avez l'occasion d'en faire la proposition de résolution pour mise aux votes, au prochain conseil de la Ville Centre. Comptez vous traduire votre soutien aux usagers du parc en le faisant?
Jill Lance	L'année passée, la piétonnisation des rues Dollard et Bernard avaient été mises en place début mai. Il y avait aussi un plan d'un projet-pilote pour une rue-école entre les écoles primaires qui se font face à la rue de l'Épée au coin de Fairmount ainsi qu'un plan de réaménagement de la rue Fairmount pour apaiser le trafic. Veuillez faire du point sur ces projets qui porteront un impact positif à la qualité de vie pour les résidents et à la sécurité de nos enfants.  C'est quoi le plan de match et la date prévue pour la mise en œuvre des rues piétonnes sur Dollard et Bernard ainsi que la mise en place des rues-écoles dans le quartier?
Vera Karaklas	L'étude sur la Qualité de l'Air à Outremont « PROJET AIRQ – ÉTUDE DE QUALITÉ DE L'AIR DANS OUTREMONT » réalisé par le Réseau Centraide montre que l'air est de mauvaise qualité à plusieurs endroits dans Outremont. Des recommandations, comme la réduction du débit de voitures et de meilleurs aménagements pour la mobilité « douce », sont suggérées. Que compte faire la municipalité pour assurer une qualité d'air à tous les citoyens d'Outremont?

CA22 16 0058

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 février 2022, à 19 h**

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 février 2022, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA22 16 0059**

**Période d'intervention des citoyens - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 95, avenue McCulloch**

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA22 16 0060**

**Période d'intervention des citoyens - Point 47.04 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 840, avenue Hartland**

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA22 16 0061**

**Exercer l'option de renouvellement d'un an, pour l'année 2022, du contrat accordé à Les entreprises Tony Di Feo Inc. pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'appel d'offres public 20-18009 et autoriser à cette fin une dépense de 40 273,22 \$, taxes incluses (réf. CA20 160130 / 1207220007) - Dépense provenant du budget de fonctionnement**

**ATTENDU** que le 4 mai 2020, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les entreprises Tony Di Feo Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public AO20-18009 (2 soumissionnaires conformes) pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 79 355,86 \$ (taxes incluses) pour deux (2) années fermes, soit les années 2020 et 2021;

**ATTENDU** que l'article 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) années additionnelles, soit pour les années 2022 et 2023, ajustées d'un et demi pour cent (1,5 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement;

**ATTENDU** que le soumissionnaire s'engage à fournir la main d'œuvre, l'équipement et l'outillage nécessaire à l'exécution complète des travaux de tonte des gazons dans les parcs, terre-pleins, emprises

de rues, autour des bâtiments publics et autres espaces verts, selon les emplacements indiqués aux documents de soumission, pour une superficie totale de 127 815 mètres carrés;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203001:

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'AUTORISER** la prolongation du contrat octroyé à la firme Les entreprises Tony Di Feo Inc. pour la tonte des gazons dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2022, tel que le prévoit l'article 2.03.02 du contrat;

**D'AUTORISER** une dépense de 40 273,22 \$, taxes incluses et comprenant l'ajustement de l'IPC pour une période d'un an, soit pour l'année 2022;

**D'IMPUTER** la dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1229203001

---

#### **CA22 16 0062**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de prendre en charge les activités du programme Plan forêt urbaine**

**ATTENDU QU'**en 2012, un Plan de la forêt urbaine (PFU) a été élaboré afin d'assurer l'atteinte des objectifs de l'administration à l'égard de la forêt urbaine de Montréal, notamment celui d'atteindre un indice de canopée de 25 % d'ici 2025 et celui de réduire les impacts de l'agrile du frêne;

**ATTENDU QUE** le PFU est géré par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et qu'il s'articule sous la forme d'activités et de programmes dont plusieurs ont été créés dans le but de soutenir les actions des arrondissements au fil des ans;

**ATTENDU QUE** le présent dossier permettra d'officialiser l'offre de services du SGPMRS à l'arrondissement pour la réalisation des services du PFU qui relèvent de leurs compétences, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

**ATTENDU QUE** cette démarche permettra à l'arrondissement d'Outremont d'accroître davantage le nombre de plantations réalisées sur son territoire dans le cadre du PFU;

**ATTENDU QUE** le PFU va permettre de contribuer à l'atteinte de cibles du Plan climat 2020-2030 : Action 20 du chantier B « Mobilité, urbanisme et aménagement » : « Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur. »;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1221493001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

**D'ACCEPTER**, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.14), les offres de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de prendre en charge les activités du programme Plan forêt urbaine.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1221493001

---

**CA22 16 0063**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles Suvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229470001;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'ACCEPTER**, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (R.L.R.Q., chapitre C-11.14), l'offre de services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1229470001

---

**CA22 16 0064**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de janvier 2022**

**DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour le mois de janvier 2022.

30.01 1223711007

---

**CA22 16 0065**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2022**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2022.

30.02 1223711008

---

**CA22 16 0066**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2022**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2022.

30.03 1223711009

---

**CA22 16 0067**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2022**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2022.

30.04 1223711010

---

**CA22 16 0068**

**Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)**

**DÉPÔT** du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022.

30.05 1228953002

---

**CA22 16 0069**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs et bordures sur le réseau artériel administratif de la voirie (RAAV) de l'arrondissement Outremont dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226965001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'OFFRIR** au conseil municipal, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (R.L.R.Q., chapitre C-11.14), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs et bordures sur le réseau artériel administratif de la voirie (RAAV) de l'arrondissement Outremont dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1226965001

---

---

**CA22 16 0070**

**Avis de motion et dépôt d'un projet d'un règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Modification du mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles par année civique pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et ajout, jusqu'au 30 septembre 2022, d'un mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier le mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles par année civique pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et d'ajouter, jusqu'au 30 septembre 2022, un mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

40.01 1223711012

---

**CA22 16 0071**

**Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Modification du mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles par année civique pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et ajout d'un mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711012;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'ADOPTER** un premier projet de *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles par année civique pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et d'ajouter, jusqu'au 30 septembre 2022, un mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1223711012

**CA22 16 0072**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069001;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1225069001

---

**CA22 16 0073**

**Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21), le renouvellement pour une durée de trois (3) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement.**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) tel que prévu dans l'article 4.1 du Règlement sur le bruit (AO-21);

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du Règlement AO-21, notamment l'article 4 (g) devront être respectées;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

**ATTENDU QUE** des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 20 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023;

**ATTENDU QUE** la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux et de prolonger la durée desdits travaux de plusieurs mois;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

**ATTENDU QU'**un comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu quatre rencontres, soit le 16 juin, le 16 août, le 22 octobre et le 8 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains;

**ATTENDU QUE** l'ordonnance entérinée le 6 avril 2021 a été prolongée par décision du conseil le 6 juillet 2021 pour une durée de deux (2) mois (CA21 160217) ainsi que le 13 septembre 2021 pour une durée de six (6) mois (CA21 160302);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358002;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'ÉDICTER**, le renouvellement, pour une durée de trois (3) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21), soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1228358002

---

#### **CA22 16 0074**

**Addenda - Modification de la référence relative au plan de l'arpenteur-géomètre Claude Simard et remplacement de la pièce jointe**

**ATTENDU QUE** le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358036;

**ATTENDU QUE** réception d'un plan modifié de l'arpenteur en date du 25 janvier 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil de l'arrondissement a autorisé la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 49, avenue Joyce, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2022;

**ATTENDU QUE** le présent dossier addenda ne modifie pas les dimensions et la superficie occupée du domaine public précédemment autorisées par la résolution numéro CA22 16 0022 signée en date du 12 janvier 2022;

**ATTENDU QUE** le présent dossier addenda ne modifie que la minute et la date apparaissant au plan de l'arpenteur-géomètre Claude Simard;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'AUTORISER** la modification de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Claude Simard relativement à l'immeuble sis au 49, avenue Joyce, en remplaçant la minute 24657, dossier 35207, datée du 16 décembre 2021 par la minute 24807, dossier 35207, document modifié le 25 janvier 2022.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1218358036

---

**CA22 16 0075**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 95, avenue McCulloch, une cour arrière de 2,03 m au lieu de 4,57 m comme prévu dans l'article 7.3.1 du Règlement de zonage (1177) et dans la grille d'usages de la zone RA-5 et permettre l'aménagement d'une case de stationnement à 0,20 m à 0,27 m au lieu de 0,60 m en retrait de la ligne de propriété, tel que prévu dans l'article 9.6.6 du Règlement de zonage (1177) / Déposer le rapport de consultation écrite à l'immeuble portant le numéro 95, avenue McCulloch**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues les 19 janvier et 9 février 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530 ainsi que les demandes de dérogation mineure autorisées en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (1180);

**ATTENDU QU'**une consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 16 février au 2 mars 2022 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

**ATTENDU QU'**aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de quinze (15) jours dans ce dossier;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358005;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**DE DÉPOSER** le rapport de consultation écrite tenue du 16 février au 2 mars 2022 inclusivement concernant les demandes de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 95, avenue McCulloch;

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 95, avenue McCulloch;

- Les demandes de dérogation mineure à l'article 7.3.1 et à la grille d'usages RA-5 concernant la cour arrière afin d'autoriser une cour arrière de 2,03 m au lieu de 4,57 m tel que prévu au *Règlement de zonage* (1177) et à l'article 9.6.6 concernant l'emplacement des cases de stationnement afin d'autoriser un retrait de 0,20 m et de 0,27 m de la limite de propriété au lieu de 0,60 m tel que prévu au *Règlement de zonage* (1177).

Sans réserve.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1228358005

---

**CA22 16 0076**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 95, avenue McCulloch**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358005;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 95, avenue McCulloch;

- La demande d'approbation d'un PIIA :

Avec la réserve suivante :

- Afin de renforcer les alignements avec le corps principal, sur les trois faces de l'agrandissement à l'étage, ajouter un joint dans le revêtement métallique au niveau du haut de l'ouverture.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1228358005

---

#### **CA22 16 0077**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 840, avenue Hartland, à omettre l'application de l'article 7.12.1 du Règlement de zonage (1177) concernant la méthode de calcul de la couverture au sol. L'article 7.12.1 prévoit ce qui suit : « Lorsqu'il n'y a pas de garage, la superficie de terrain prise en compte dans le calcul doit être diminuée de la superficie du stationnement, soit 13,2 m2 par case de stationnement requise. » / Déposer le rapport de consultation écrite à l'immeuble portant le numéro 840, avenue Hartland**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 9 février 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (1180);

**ATTENDU QU'**une consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 16 février au 2 mars 2022 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

**ATTENDU QU'**aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de quinze (15) jours dans ce dossier;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358006;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**DE DÉPOSER** le rapport de consultation écrite tenue du 16 février au 2 mars 2022 inclusivement concernant les demandes de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 840, avenue Hartland;

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 840, avenue Hartland;

- La demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 concernant la méthode de calcul de la couverture au sol comme prévu au *Règlement de zonage* (1177):

Sans réserve.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1228358006

---

**CA22 16 0078**

**Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 840, avenue Hartland**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358006;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 840, avenue Hartland;

- La demande d'approbation d'un PIIA :

Avec les réserves suivantes :

- Préciser le fonctionnement de la fenêtre de la chambre à l'étage de l'agrandissement. Au besoin, déplacer le garde-corps du côté extérieur ou ajouter une division horizontale afin de maximiser l'ouverture de la fenêtre;
- Afin de préserver le caractère unitaire et symétrique propre à la construction d'origine de chaque unité jumelée, retour à la composante d'origine pour les fenêtres de la façade, guillotine 50/50 avec trois carreaux dans le volet supérieur. Pas de carrelage intégré, vrais et faux croisillons seulement;
- À l'arrière, en fond de cour, veuillez ajouter de grands arbustes au feuillage persistant. Préciser en plan leur emplacement et l'essence.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1228358006

---

**CA22 16 0079**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 85, place Elmwood, 942-944, avenue Hartland, 1083, boulevard du Mont-Royal, 33, avenue Maplewood, 16, place Cambrai et 63, avenue McNider**

Le Maire Laurent Desbois déclare son intérêt et quitte la séance virtuelle, avant le vote, de 20 h 43 à 20 h 46;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances du 19 janvier et du 9 février 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358004.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**85, place Elmwood :**

Avec les réserves suivantes :

- Pour les nouveaux garde-corps, utiliser des composantes métalliques assemblées par soudure ou des composantes en bois peintes de couleur blanche;
- Pour le cloisonnement du dessous de la terrasse, peindre la cloison en bois de couleur blanche;
- Peindre la structure de bois apparente aussi de couleur blanche.

Avec la suggestion suivante :

- Privilégier une matérialité plus durable pour le plancher de la terrasse, comme le bois.

**942-944, avenue Hartland :**

Avec la réserve suivante :

- Afin d'alléger l'aspect de la structure des nouvelles terrasses, structure métallique peintes en noir pour toutes les terrasses et plancher en latte au rez-de-chaussée.

**1083, boulevard du Mont-Royal :**

Avec la réserve suivante :

- Préserver la configuration actuelle de l'escalier, soit un escalier droit. Un palier au bas de l'escalier pourrait permettre un accès latéral à ce dernier.

Et la suggestion suivante :

- Poursuivre la bonification du couvert végétal et des plantations dans la cour avant.

**33, avenue Maplewood :**

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte les recommandations du CCU en y ajoutant une réserve concernant la plantation d'un arbre à grand déploiement et une suggestion concernant le déplacement d'un cèdre :

Pour l'immeuble situé au 33, avenue Maplewood, le conseil approuve la demande d'approbation du PIIA :

Avec les réserves suivantes :

- Préciser en élévation le traitement de la maçonnerie au-dessus des ouvertures des portes de garage. Préserver le détail actuel en l'adaptant aux modifications proposées;
- Considérant que le projet vise l'ajout d'une place de stationnement intérieure ainsi que l'agrandissement du taux d'implantation au sol, en plus de la plantation d'un arbre exigée au *Règlement de zonage* (1177) et à l'article 8.22, planter un arbre à grand déploiement avec un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 75 mm. Les nouveaux arbres devront favoriser la biodiversité et être plantés dans l'année suivant la fin des travaux.

Et les suggestions suivantes :

- Agrandir la terrasse sur le toit du solarium jusqu'à la limite intérieure du parapet;
- Pour les cèdres et autres arbustes situés dans la zone des travaux, préconiser le déplacement à la coupe.

**16, place Cambrai :**

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte les recommandations du CCU en retirant la réserve concernant les tuiles métalliques pour le revêtement de la toiture.

Pour l'immeuble situé au 16, place Cambrai, le conseil approuve la demande d'approbation du PIIA :

Avec la réserve suivante :

- Positionner les ventilateurs de toit vers l'arrière de la toiture.

Et la suggestion suivante :

- Retour à un revêtement d'ardoise pour la toiture.

### **63, place McNider :**

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte les recommandations du CCU avec les réserves proposées, sauf pour l'obligation de peindre en blanc les garde-corps afin qu'ils s'harmonisent avec la corniche surbaissée et les ouvertures qu'il transforme en suggestion.

Pour l'immeuble situé au 63, place McNider, le conseil approuve la demande d'approbation du PIIA :

Avec les réserves suivantes :

- Déplacer la terrasse vers la droite afin que le garde-corps ne soit pas devant une fenêtre;
- Peindre ou teindre les éléments structuraux visibles en bois;
- Peindre ou teindre les garde-corps.

Et la suggestion suivante :

- Peindre en blanc les garde-corps afin qu'ils s'harmonisent avec la corniche surbaissée et les ouvertures.

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1228358004

---

### **CA22 16 0080**

#### **Désignation du président et des membres du Comité de sécurisation**

**ATTENDU** les règles de fonctionnement indiquées au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069004;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069004;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**DE DÉSIGNER** Monsieur Laurent Desbois, Marie de l'arrondissement d'Outremont, à titre de président du Comité de sécurisation;

**DE DÉSIGNER**, à titre de membres du comité de sécurisation, les personnes suivantes :

- Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement;
- Jean-François Meloche, Directeur adjoint d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif;
- Marie-Josée Nobert, Chef de division - Circulation et occupation du domaine public;
- Antoine Marceau-Poirier, Ingénieur;
- Frédéric Pépin, Lieutenant au service de la Sécurité publique d'Outremont;
- Un agent technique;
- Un représentant du SPVM, poste de quartier 26;
- Un représentant du Service des incendies de la ville de Montréal (SIM);
- Un représentant de l'Agence de mobilité durable de la Ville de Montréal.

Le Directeur de Cabinet du Maire et les élus de l'arrondissement peuvent participer à leur gré aux réunions du Comité de sécurisation.

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1225069004

---

### **CA22 16 0081**

**Addenda - Dépôt du rapport d'inventaire 2019 amendé des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont avec données ajustées pour les émissions en lien avec la combustion du bois de chauffage provenant du secteur résidentiel produit par l'organisme Enviro-accès en concordance avec le programme Partenaire dans la protection du climat (réf.: CA21 160309).**

**DÉPÔT** du rapport d'inventaire 2019 amendé des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont avec données ajustées pour les émissions directes liées à la combustion du bois de chauffage provenant du secteur résidentiel produit par l'organisme Enviro-accès en concordance avec le programme Partenaire dans la protection du climat.

61.01 1207426013

---

### **CA22 16 0082**

**Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement concernant les résolutions CA21 160379 et CA21 160380, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 13 décembre 2021, ainsi qu'une copie des documents modifiés (référence 1217776010)**

**DÉPÔT** du procès-verbal de correction et du procès-verbal amendé de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 13 décembre 2021 signé par la secrétaire d'arrondissement.

61.02 1226131001

---

### **CA22 16 0083**

**Dépôt du bilan annuel 2021 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

**DE RECEVOIR ET DE PRENDRE ACTE** du bilan 2021 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) en vue de son dépôt au conseil municipal.

61.03 1219203006

---

**CA22 16 0084**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 1<sup>er</sup> février 2022**

**DÉPÔT** du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 1<sup>er</sup> février 2022.

61.04 1225069005

---

**CA22 16 0085**

**Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont**

**DÉPÔT** de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de la conseillère Caroline Braun, en respect de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., ch. E-2.2).

61.05 1223711011

---

**CA22 16 0086**

**Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont**

**DÉPÔT** de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de la conseillère Valérie Patreau, en respect de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., ch. E-2.2).

61.06

---

**Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 50.

70.01

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2022.